



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 14 décembre 2020, à 19 h 00, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1
Poste vacant	Conseiller poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3
Jacques Allard	Conseiller poste no 4
Linda Robert	Conseillère poste no 5
Serge Sirard	Conseiller poste no 6

Était aussi présent à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, comme autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

2020-12-256

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations de la municipalité de L'Ascension pour l'exercice financier 2021 ;
3. Avis de motion – règlement 2020-524 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2021 ;
4. Adoption du taux de la taxe foncière générale pour l'année 2021 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

**ADOPTÉ**

2020-12-257

**2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**



Après la présentation, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, des prévisions budgétaires 2021 ainsi que du programme triennal des immobilisations, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité d'adopter le contenu se détaillant comme suit :



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

**REVENUS**

Taxes foncières	1 166 471 \$
Services municipaux	566 182 \$
Tenant lieu de taxes	178 864 \$
Autres revenus	77 367 \$
Transferts	<u>530 805 \$</u>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2 519 689 \$</b>

**DÉPENSES**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration	669 740 \$
Sécurité publique	297 527 \$
Transport	776 935 \$
Hygiène du milieu	397 729 \$
Santé & bien-être	25 934 \$
Urbanisme, env., aménagement du territoire	249 390 \$
Loisirs et culture	317 520 \$
Frais de financement	<u>14 385 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 749 160 \$</b>

**AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Amortissement pour fins fiscales	(373 625 \$)
Remboursement en capital	61 700 \$
Activités d'investissement (immobilisations)	160 310 \$
Remboursement fonds de roulement	<u>18 078 \$</u>
<b>TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>(133 537 \$)</b>

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES**

**Affectation du surplus** **2 615 623 \$**  
**(95 934 \$)**

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
<b>Administration</b>			
Caméras de surveillance parc/biblio/bureau	4 500 \$	0 \$	0 \$
Audit technique église	11 000 \$	0 \$	0 \$
<b>Sécurité publique</b>			
Habits de combat incendie	2 200 \$	4 400 \$	0 \$
Équipements divers incendie	5 000 \$	10 000 \$	0 \$
Construction caserne (subv.)	0 \$	0 \$	1 200 000 \$
<b>Loisirs et culture</b>			
Tennis surface et éclairage	0 \$	90 000 \$	0 \$
Aménagement parc Raymond-Meilleur (subv.)	75 000 \$	0 \$	60 000 \$
Réfection et affiches sentier pédestre (subv.)	62 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Autres jeux parc Raymond-Meilleur	0 \$	0 \$	50 000 \$
<b>Infrastructures</b>			
Conduites pluviales	250 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection Chemin Rivière-Rouge (subv.)	1 000 000 \$	0 \$	0 \$
Travaux de réfection des chemins	<u>125 000 \$</u>	<u>125 000 \$</u>	<u>125 000 \$</u>
	<b>1 534 700 \$</b>	<b>231 400 \$</b>	<b>1 437 000 \$</b>

**ADOPTÉE**



L'Ascension

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020

---

2020-12-258

**3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-524 DÉTERMINANT LES  
COMPENSATIONS POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**



AVIS DE MOTION est par la présente donné par \_\_\_\_\_ qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2021 et portant le numéro 2020-524.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2020-524 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

**ADOPTÉE**

2020-12-259

**4. ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR  
L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2010-439 prévoit que le taux de la taxe foncière générale annuelle doit être décrété par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité que le conseil fixe, pour l'année 2021, le taux de la taxe foncière générale à 0,860\$ par cent dollars (100\$) de la valeur portée au rôle d'évaluation de la municipalité de L'Ascension, et ce pour toutes les propriétés imposables.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2020-12-260

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_.

**ADOPTÉE**



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020

---

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jacynthe Toupin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Luc St-Denis, maire

---

Jacynthe Toupin  
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Luc St-Denis  
Maire